



## ASSOCIATION REBONDS

25, av. du Général Marigny  
79140 CERIZAY

# LIVRET D'ACCUEIL

écrire ensemble  
la couleur de ton avenir





# le mot du président

Ce livret d'accueil a pour but de vous présenter notre association, ses valeurs, ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Rebonds accueille des enfants et des adolescents, seuls ou en fratrie, dans le respect de leur personnalité, de leur histoire, de leur environnement familial, de leurs attentes, de leurs projets, de leurs droits et de leurs devoirs.

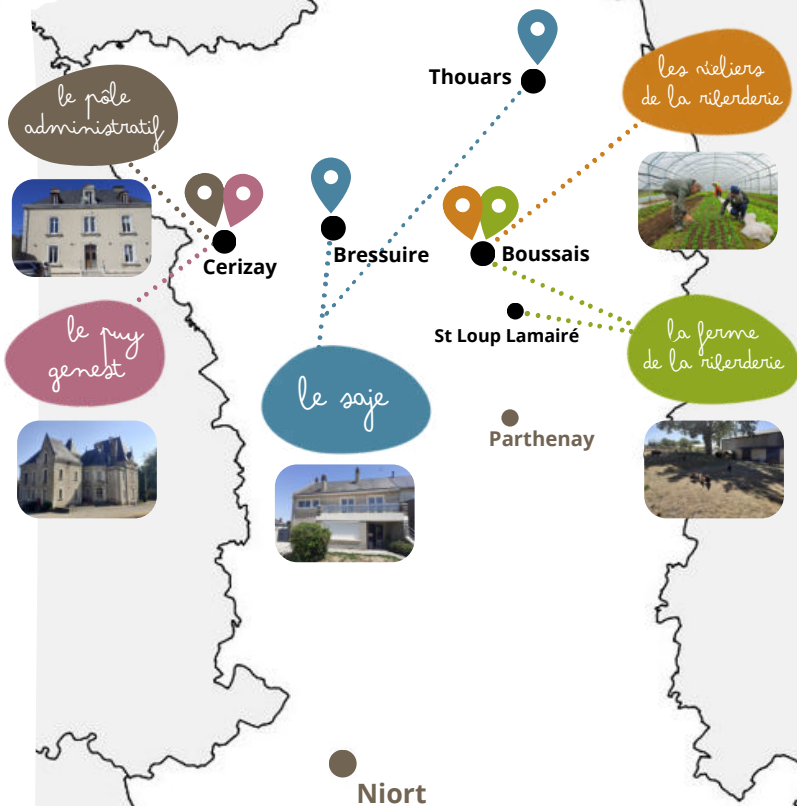
La diversité des modalités de prise en charge qui sont offertes permet à chacun de trouver auprès des salariés des différents services, la protection, l'accompagnement et le soutien nécessaires pour favoriser son épanouissement, son évolution et sa réussite au fur et à mesure de son parcours individualisé.

Par ma voix, les administrateurs de Rebonds vous souhaitent la bienvenue !

Dominique FERRIERE  
Président de l'Association REBONDS

# présentation de l'association

L'Association REBONDS compte aujourd'hui 3 services éducatifs,  
1 service d'insertion adulte et 1 pôle administratif :



# que proposons-nous ?

L'Association REBONDS compte donc 4 services d'accompagnement et propose 7 modalités de prise en charge différentes :

**Le Puy Genest** : les jeunes sont accueillis

- soit en "foyer", c'est à dire en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ;
- soit au domicile d'un(e) assistant(e) familial(e), c'est à dire en Service d'Accueil Familial (SAF) ;
- soit à partir du domicile, c'est à dire en Relais Enfant Famille (REF).

On parle aussi de placement séquentiel à domicile.

**La Ferme de la Riberderie** : les jeunes sont accueillis

- soit en journée
- soit en hébergement (en famille d'accueil, en petite unité de vie, en appartement semi-autonome ou autonome ...) avec des temps sur la ferme en journée.

**Le SAJE** :

- les jeunes sont accompagnés à partir du domicile familial et uniquement en journée, cela veut dire sans hébergement.

**Les Ateliers de la Riberderie** :

- Ce service s'adresse à des adultes en difficulté d'insertion et souvent éloignés de l'emploi, en leur proposant plusieurs ateliers (maraichage, traction animale, poules pondeuses et cuisine/conserverie).



En tout REBONDS accompagne 78 enfants et jeunes âgés de 0 à 21 ans, et 8 adultes en insertion.

Le projet de REBONDS n'a pas la prétention d'être en capacité de répondre à toutes les problématiques. Nous pensons que notre action éducative doit s'adapter, autant que faire se peut, à la situation individuelle du jeune et à son entourage familial, en créant des réponses souples, multiformes, ajustées aux besoins des jeunes et à ceux de leur famille.

# le puy genest

Le Puy Genest privilégie l'**accueil de fratries**, mais il répond de façon plus générale aux situations relevant de la protection de l'enfance, en tentant de s'adapter au plus près des besoins de chaque jeune et de sa famille.

Pour permettre cette souplesse, le Puy Genest propose 3 modalités d'accompagnement qui s'articulent à partir du même lieu, à Cerizay, et avec la même équipe de professionnels.

**La MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social, accueille 15 jeunes répartis, sur 3 appartements autonomes. Chaque appartement accueille entre 4 et 6 jeunes, avec une équipe de 4 à 5 éducateurs, permettant tant que possible une permanence et une cohérence d'accompagnement.



**Le SAF** : Service d'Accueil Familial compte 17 enfants/jeunes accueillis chez un ou une assistant(e) familial(e). Les familles d'accueil sont toutes salariées de l'Association.

**Le REF** : Relais Enfant-Famille compte 10 jeunes accompagnés à partir du domicile familial. Il s'agit de maintenir l'enfant dans son cadre de vie d'origine, au travers d'une décision d'accueil séquentiel.

Le jeune peut aussi bénéficier d'un accueil en famille d'accueil ou au sein de la MECS, en cas d'urgence ou par anticipation, sur des week-ends, des temps de vacances scolaires... C'est ce que l'on appelle du "relais". Le but du "relais" est de permettre au jeune comme à sa famille de se ressourcer pour mieux se retrouver.



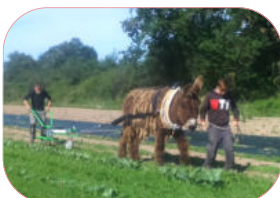
Chaque jeune accompagné par le Puy Genest a 2 éducateurs et 1 psychologue référents, et s'il est accueilli en famille d'accueil, l'assistant(e) familial(e) est aussi considéré comme un référent pour lui.

# la ferme de la riberderie

La Ferme de la Riberderie à Bousais s'adresse à des **jeunes de 14 à 21 ans** au parcours tortueux fait de rupture familiale, de rupture de placement et d'une multitude de prises en charge.

Ce service est un outil de « **remobilisation et de resocialisation** » des jeunes accueillis.

Il s'agit de tenter d'aiguiser leurs désirs, de les motiver, d'arriver à les « accrocher » à une activité, pour leur redonner une estime d'eux-mêmes et l'envie « d'aller vers... ».



Nous nous appuyons principalement sur la **médiation avec le cheval** de trait et le contact avec « le vivant » sous toutes ses formes, comme supports à notre démarche pédagogique.



Plusieurs ateliers sont proposés aux jeunes : petits élevages, traction animale, cuisine, vie quotidienne et vente (animation en magasin, participation au marché...).



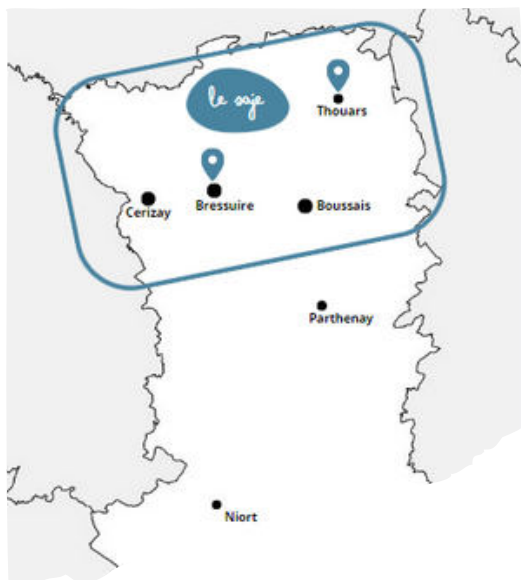
# le service d'accueil de jour éducatif

Avec la création du SAJE, l'Association REBONDS renouvelle son souhait d'intervenir au plus près des enfants et leur famille.

Ce service vise à éviter la séparation du jeune avec sa famille par un accueil en journée et un accompagnement global de la situation familiale.

Conçu comme une **action éducative intensive de proximité**, le SAJE s'adapte en permanence aux situations auxquelles les familles sont confrontées.

L'équipe accompagne **26 jeunes de 0 à 21 ans**, sur des temps de journée par la mise en œuvre d'actions individuelles et/ou collectives en direction des jeunes et leur famille. Pour garantir un accompagnement intensif, le périmètre d'intervention du SAJE se limite au nord des Deux-Sèvres, avec des bureaux situés à Bressuire et Thouars.





# les ateliers de la riberderie

---

Le chantier d'insertion est un **dispositif d'insertion sociale et professionnelle fondé sur le travail.**

Le chantier d'insertion assure la mise au travail, le suivi, l'accompagnement et la mise en œuvre de la formation professionnelle de ses salariés dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux.

Le chantier d'insertion s'adresse à des adultes du département des Deux-Sèvres en difficulté d'insertion ou de réinsertion et souvent éloignés de l'emploi, des jeunes adultes non diplômés, des bénéficiaires du RSA, des migrants, des femmes et des hommes isolés socialement,...



« Les Ateliers de la Riberderie » proposent **3 ateliers différents** pour permettre aux adultes en difficulté d'insertion de vivre une expérience de travail diversifiée et ainsi développer des compétences transposables. **Le but final est une réinsertion vers l'emploi durable dans différents types de métiers.**



Pour ce faire, ils s'appuient sur :

- Le maraîchage.
- Les poules pondeuses.
- La transformation des produits cultivés.



L'intégralité des productions maraîchères, fruitières et animales sont **bio** depuis le 28 juillet 2016.

# notre fonctionnement

## L'admission

La demande d'accueil est présentée par le travailleur social et étudiée au regard du projet d'établissement, du projet du jeune et des conditions d'accueil du moment.

Lors de l'admission, les parents et le ou les jeune(s) sont invités à rencontrer le chef de service et l'équipe référente pour permettre de recueillir les premiers éléments concernant le jeune, ses attentes afin de proposer un accompagnement adapté et situer les objectifs du placement



## Les référents

Chaque jeune a un ou deux éducateurs, en fonction du service au sein duquel il est accueilli, et un psychologue, nommés référents par la Direction.

Le référent est une personne repère pour le jeune et sa famille. Il est le « fil rouge » de l'accompagnement, pour l'équipe et les partenaires. Il mobilise les compétences des parents et des professionnels.

## Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Il est élaboré dans les 6 mois qui suivent l'admission avec les parents et le jeune concerné.

Il précise les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en fonction de la situation du jeune et de son projet. Il sera réévalué et présenté aux parents régulièrement.

## Les soins

Avec l'autorisation du responsable légal, le suivi médical est assuré par le médecin traitant de chaque jeune. Si l'état de santé du jeune le nécessite, le médecin décidera s'il y a besoin de consulter un spécialiste.

La famille est associée à toute démarche.

Le psychologue de l'établissement, nommé référent, pourra rencontrer le jeune en individuel si nécessaire.

## La scolarité, l'insertion professionnelle

La plupart des jeunes sont scolarisés dans les établissements de proximité, et/ou en fonction de leur projet. Le suivi est assuré par les éducateurs, en concertation avec la famille.

En lien avec leur âge et leur projet, un accompagnement à l'insertion professionnelle est proposé aux jeunes en sollicitant et mobilisant tous les partenaires susceptibles de pouvoir apporter une réponse adaptée.



## L'argent de poche

Les modalités d'attribution de l'argent de poche sont déclinées en fonction du service et de la modalité d'accompagnement sur lesquels le jeune est accueilli. Les modalités de distribution et d'attribution sont gérées par l'équipe éducative en fonction de l'âge et du projet du jeune.



## L'argent d'habillement

Une allocation mensuelle est attribuée à chaque jeune pour l'habillement. Le jeune sera accompagné, ou non, en fonction de son âge, pour les achats. Si le jeune fait seul ses achats, il devra présenter les justificatifs.

## Le droit d'expression

Tout au long de l'accompagnement, le jeune et sa famille peuvent solliciter les professionnels pour parler de ce qui les interroge.

Le personnel de l'établissement est attentif à ce que l'échange existe de manière individuelle par le biais de rencontres régulières, et/ou de manière collective au travers de conseils d'appartement pour la MECS, de temps de réunions de jeunes pour la Ferme de la Riberderie.

## L'accès au dossier

Conformément à l'article 7 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, toute personne accompagnée par un établissement ou service social ou médico-social « a accès aux informations la concernant, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ». Le jeune ou ses représentants légaux ont donc la possibilité de consulter le dossier unique détenu par l'établissement. Pour autant, cette consultation nécessite, avant d'être effectuée, quelques préalables :

- Demande écrite auprès de la direction de l'établissement (délai de prévenance d'un mois),
- Mise en place d'un accompagnement en vertu de l'arrêté du 8 septembre 2003 qui prévoit que « la communication des informations ou des documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la Loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ».

Le jeune ou son représentant légal a la possibilité de s'adresser au Délégué à la Protection des Données de l'Association pour faire valoir son droit d'accès, de rectification aux données qui le concerne.

Celui-ci est joignable à l'adresse suivante :

Direction de l'Association REBONDS  
25 avenue du Général Marigny  
79140 CERIZAY



## Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le conseil de la vie sociale est un lieu d'échange sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou des services. C'est un lieu d'expression où il est possible de donner son avis et faire des propositions concernant le quotidien, l'accompagnement, l'accueil, l'équipement, les travaux, les activités...

Participe à cette instance :

6 élus représentants des jeunes

2 élus représentants des familles

2 élus représentants des salariés

2 élus représentants des administrateurs

et le directeur général.

Le CVS se réunit 3 fois par an.

## Le droit de recours

Tout jeune, ou son représentant légal, accueilli au sein d'un service ou d'un établissement social ou médico-social, peut avoir recours gratuitement à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits. (Décret n°2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Pour ce faire, il doit s'adresser à une personne qualifiée inscrite sur la liste des personnes qualifiées qui vous a été transmise lors de l'admission ou à la Direction de l'établissement.





# l'organigramme





# les coordonnées

Pour contacter l'association REBONDS  
(Puy Genest, Ferme et Ateliers de la Riberderie ou SAJE) :  
Le standard 05 49 80 65 80 ou [contact@rebonds.info](mailto:contact@rebonds.info)

 Directeur Général : Sofiane CLODY  
Chargée de missions : Adèle GERMANEAU

 Cheffe de Service du Puy Genest : Aurélie THOMAS  
Coordinateur du Puy Genest : Pierre BREMAND-JUTAN

 Cheffe de Service de la Ferme de la Riberderie  
et des Ateliers de la Riberderie : Magali LE MONSONNEC

 Cheffe de Service du SAJE : Emilie ROBIN



## Vos référents sont

Éducateurs/Encadrants techniques :

---

---

Psychologue :

---

